

14 juillet 2009

AQUAMIT B.V.



Prolongation de la durée de l'offre

de l'offre publique d'acquisition de

Aquamit B.V., Amsterdam, Pays-Bas

pour toutes les actions nominatives, d'une valeur nominale de CHF 10 chacune, en mains du public de

Quadrant AG, Lenzburg

Introduction

Le 2 juin 2009, Aquamit B.V., Amsterdam («**Aquamit**»), a publié le prospectus (le «**Prospectus**») relatif à son offre publique d'acquisition (l'«**Offre**») pour toutes les actions nominatives, d'une valeur nominale de CHF 10 chacune, de Quadrant AG, Lenzburg, en mains du public.

Par décision 410/01 du 29 mai 2009, la Commission des offres publiques d'acquisition («**COPA**») a constaté que l'Offre est conforme aux exigences légales.

Par décision 410/02 du 16 juin 2009, la COPA a rejeté l'opposition formée par Sarasin Investmentfonds AG (l'«**Actionnaire Qualifié**») contre sa décision 410/01.

Le 23 juin 2009, l'Actionnaire Qualifié a interjeté recours devant la FINMA contre la décision 410/02 de la COPA.

Par décision du 8 juillet 2009, la FINMA a rejeté le recours de l'Actionnaire Qualifié et confirmé la décision 410/02 de la COPA.

Prolongation de la durée de l'Offre

La durée de l'Offre est prolongée jusqu'au **6 août 2009**, 16h00, Heure Avancée d'Europe Centrale (HAEC).

Publication

La présente information relative à la prolongation de la durée de l'Offre sera publiée le 14 juillet 2009 dans la Neue Zürcher Zeitung en allemand, ainsi qu'en français dans Le Temps. Elle sera également communiquée à Bloomberg et Reuters avant l'ouverture du négoce le 14 juillet 2009.

Renvoi au Prospectus

A l'exception de la prolongation de la durée de l'Offre susmentionnée, les dispositions du Prospectus, y compris les restrictions à l'Offre et les conditions, demeurent inchangées.

Droit applicable et for

Cette prolongation de la durée de l'Offre, l'Offre, ainsi que tous les droits et obligations qui en découlent, sont soumis **au droit suisse**. Le for exclusif pour tous les litiges découlant de ou en relation avec l'Offre est à **Zurich**.

Calendrier indicatif adapté

6 août 2009	Echéance de la durée de l'Offre*
7 août 2009	Publication du résultat intermédiaire provisoire*
12 août 2009	Publication du résultat intermédiaire définitif*
13 août 2009	Début du délai d'acceptation supplémentaire (uniquement si l'Offre a abouti)*
20 août 2009	Terme d'Exécution Anticipé*
26 août 2009	Echéance du délai d'acceptation supplémentaire*
27 août 2009	Publication du résultat final provisoire*
1 septembre 2009	Publication du résultat final définitif*
9 septembre 2009	Terme d'Exécution*

** Aquamit se réserve le droit de prolonger la durée de l'Offre à une ou plusieurs reprises, selon chiffre B.4 (Durée de l'Offre) du Prospectus. Une prolongation de la durée de l'Offre au-delà de 40 jours de bourse requiert l'autorisation préalable de la COPA. De plus, Aquamit se réserve le droit de reporter le Terme d'Exécution Anticipé, respectivement le Terme d'Exécution, selon chiffre J.4 (Paiement du prix offert; Terme d'Exécution) du Prospectus.*

Numéro de valeur/ISIN

	Numéro de valeur	ISIN	Symbole
Actions nominatives Quadrant AG	558940	CH0005589400	QUAN

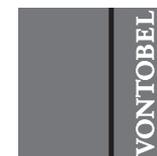
Lieu et date

Zurich, le 14 juillet 2009

Conseiller financier



Banque mandatée



Private Banking
Investment Banking
Asset Management

Performance creates trust